

A2PRL
Société Anonyme au capital de 49 755 €
Siège Social : 26, rue François 1er 75008 PARIS
PARIS B 381 961 051

0137316

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

29 AVR. 2002

32622

N° de dépôt :

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JANVIER 2002

...

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Madame Véronique PORHEL, domiciliée 28, rue François 1er - 75008 Paris, en remplacement de Monsieur Frédéric SCHLESINGER, administrateur démissionnaire.

En conséquence, Madame Véronique PORHEL exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2002 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Véronique PORHEL, présente à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

...

Pour extrait
Le Président



A2PRL
Société Anonyme au capital de 49 755 €
Siège Social : 26, rue François 1er 75008 PARIS
PARIS B 381 961 051

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JANVIER 2002

...

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSUMANT
LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne Madame Véronique PORHEL, domiciliée 28, rue François 1er - 75008 PARIS, en qualité de Président du Conseil d'Administration chargé d'assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Madame Véronique PORHEL déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Madame Véronique PORHEL représentera le Conseil d'Administration. Elle organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont elle rendra compte à l'Assemblée Générale. Elle veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, Madame Véronique PORHEL jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Elle représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Madame Véronique PORHEL ou à toute personne qu'elle se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

...

Pour extrait
Le Président

